

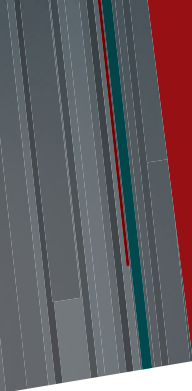
PRIX DU  
**BÉNÉVOLAT** EN LOISIR  
ET EN SPORT  
**DOLLARD MORIN**  
*25 ans*

---

GUIDE DE MISE EN  
**CANDIDATURE**

---

20  
17



Pour plus de renseignements, consultez la page ayant trait à ce prix sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au [www.education.gouv.qc.ca/dollard-morin](http://www.education.gouv.qc.ca/dollard-morin) ou communiquez avec votre unité régionale de loisir et de sport.

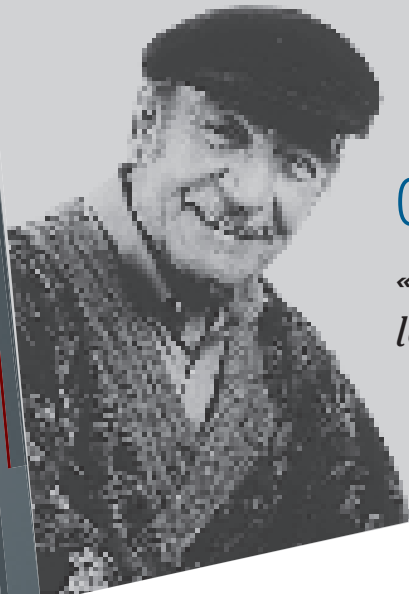
Production  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Rédaction  
Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

Révision linguistique et édition  
Direction des communications

## TABLE des matières

Qui est Dollard Morin ?	<u>4</u>
Reconnaissance nationale de la valeur du bénévolat	<u>5</u>
Critères d'admissibilité	<u>6</u>
Exigences administratives	<u>7</u>
Non-admissibilité	<u>8</u>
Description des catégories des prix individuels	<u>8</u>
Description des catégories des prix remis à des organismes et à des municipalités ou à des arrondissements	<u>10</u>
Description du prix 25 <sup>e</sup> anniversaire	<u>12</u>
Soumission d'une candidature	<u>14</u>
<b>ANNEXE 1</b> Procédure de transmission des renseignements concernant les lauréates et les lauréats	<u>15</u>
<b>ANNEXE 2</b> Coordonnées des partenaires	<u>16</u>



## QUI EST **Dollard Morin** ?

*« Si le loisir est une façon de vivre,  
le bénévolat est une raison de vivre. »*

Surnommé « Monsieur Loisir », Dollard Morin naît à Montréal le 1<sup>er</sup> février 1916. Après un cours classique et une formation en philosophie et en théologie, il obtient un baccalauréat ès arts de l'Université Laval. Divers stages et cours dans les domaines du loisir et de l'animation viennent, par la suite, compléter sa formation de base.

En septembre 1940, Dollard Morin commence sa carrière journalistique au quotidien *La Presse*. L'année 1955 marque le début de ses premières chroniques régulières portant sur le loisir. Il en écrira quelque 8 500 au fil des ans et deviendra, pour cette raison, « Monsieur Loisir ». Lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans, le 1<sup>er</sup> février 1981, l'heure de la retraite sonne pour lui. Toutefois, il poursuit sa collaboration avec *La Presse* comme pigiste.

Parallèlement à son travail de journaliste, il est chargé de cours pendant plus de 25 ans dans différentes écoles, contribuant à la formation de monitrices, de moniteurs et de bénévoles spécialisés en loisir. De 1962 à 1984, il enseigne à l'École des guides touristiques de Montréal.

En 1967, le premier ministre du Québec invite Dollard Morin à faire partie d'un comité spécial qui sera à l'origine de la création du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, qui est aujourd'hui la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

On pourrait croire qu'avec toutes ses activités, Dollard Morin était pleinement occupé. Mais non ! Doté d'une énergie inépuisable, il s'investit, pendant plus de 25 ans, dans de nombreux groupes de loisir et œuvre comme bénévole au sein de plusieurs organisations. Il est, entre autres, président de la Fédération folklorique du Québec et gouverneur de la Fédération des loisirs-danse du Québec.

Dollard Morin est décédé en avril 1992. Après ce bref portrait d'une vie consacrée au monde du loisir et du bénévolat, on comprend que son nom soit associé au prix du bénévolat en loisir et en sport. De plus, un parc public situé à Montréal porte son nom depuis 2010. Le souvenir de Dollard Morin est toujours vivant.

---

## Reconnaissance nationale de la valeur du bénévolat

---

Depuis sa création, en 1992, le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin met en valeur l'apport inestimable de plus de 590 000 bénévoles en rendant hommage chaque année à des lauréates et à des lauréats pour leur engagement exemplaire dans le domaine du loisir et du sport, et ce, tant à l'échelle régionale que nationale. Il souligne également le concours des organismes et des municipalités qui soutiennent les bénévoles dans leurs actions.

Ce prix remis annuellement valorise des gens dévoués et créatifs qui offrent généreusement leur temps et consacrent leurs talents au développement du loisir et du sport ainsi qu'au bien-être de la population québécoise. Il vise à encourager l'engagement bénévole et à mettre en lumière ses bienfaits. Le savoir-faire, la passion et la ténacité des bénévoles et des organisations méritent d'être connus et reconnus, car leur rôle est essentiel dans notre société.

Le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin est une initiative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en collaboration avec les partenaires suivants: les unités régionales de loisir et de sport, le Conseil québécois du loisir, **SPORTSQUÉBEC** et l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM). Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport rendra un hommage public aux lauréates et lauréats au cours d'une cérémonie officielle qui aura lieu à l'Assemblée nationale du Québec à l'automne 2017.

Chaque lauréate ou lauréat recevra un trophée ainsi qu'une épinglette symbolisant la personne au cœur du développement et de l'organisation du loisir et du sport. Toute personne lauréate de moins de 18 ans devra être accompagnée d'un adulte.

Les personnes lauréates et celles qui les accompagneront (une par lauréate ou lauréat) pourront se faire rembourser leurs frais de déplacement et d'hébergement, selon certaines conditions qui leur seront précisées. Elles devront donc conserver leurs factures et fournir leur numéro d'assurance sociale lorsqu'elles se présenteront à la rencontre d'information précédant la cérémonie officielle.

---

## Critères d'admissibilité

---

### L'organisme ou la personne doit :

1. Soumettre la candidature d'une personne bénévole qui offre gratuitement son temps et ses services pour contribuer à l'organisation d'activités de loisir ou de sport, ou encore pour aider un organisme dans la tenue de telles activités ou leur fonctionnement;
2. S'assurer que les actions reconnues sont liées au bénévolat accompli et se dissocient du travail rémunéré, surtout lorsque la candidate ou le candidat effectue ses activités bénévoles dans le même secteur que celui de son travail. Il est essentiel de faire ressortir les actions accomplies entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017;
3. Inscrire la candidate ou le candidat à l'un des cinq volets suivants, selon les modalités prescrites pour chacun des volets:
  - ≡ **Volet régional** : une personne de 18 ans ou plus, par région administrative;
  - ≡ **Volet national** : deux personnes de 18 ans ou plus;
  - ≡ **Volet de la relève** : deux personnes de 14 à 35 ans;
  - ≡ **Volet du soutien au bénévolat** : un organisme, une municipalité ou un arrondissement;
  - ≡ **Volet Famille engagée** : une famille composée d'un minimum de deux personnes incluant au moins un parent et son enfant ou un grand-parent et son petit-enfant (peu importe l'âge), jusqu'à concurrence de six personnes.
4. Transmettre la candidature au partenaire concerné avant le 23 juin 2017 (voir les exceptions concernant la période de mise en candidature).

## Exigences administratives

### L'organisme ou la personne qui soumet une candidature doit :

1. Obtenir l'autorisation de la candidate ou du candidat avant de transmettre le formulaire de mise en candidature au partenaire concerné;
2. S'il s'agit de la candidature d'une personne mineure, obtenir l'autorisation de la personne titulaire de l'autorité parentale avant de transmettre le formulaire de mise en candidature soit au Conseil québécois du loisir pour le volet de la relève en loisir, soit à **SPORTSQUÉBEC** pour le volet de la relève en sport, soit au MEES pour le volet Famille engagée;
3. S'assurer que la candidate ou le candidat réside au Québec ou, pour le volet du soutien au bénévolat, qu'il s'agit d'une municipalité ou d'un arrondissement du Québec ou encore que l'organisme possède un statut légal au Registraire des entreprises du Québec, exerce ses activités au Québec et est géré par un conseil d'administration;
4. S'assurer que la candidate ou le candidat ou, pour le volet du soutien au bénévolat, l'organisme, la municipalité ou l'arrondissement n'a pas déjà remporté le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin dans le même volet, et ce, dans les dix dernières années<sup>1</sup>. La liste des personnes et des organisations lauréates pour la période de 1993 à 2016 se trouve dans la section ayant trait au prix Dollard-Morin dans le site Web du MEES.

### NOTES :

#### Activité de reconnaissance

Il est possible que les partenaires, à leur discrétion, tiennent également des activités de reconnaissances pour les lauréates et les lauréats.

#### Communication

Chaque unité régionale de loisir et de sport est responsable de la promotion dans sa région (ex. : publication dans un hebdomadaire régional).

#### Vérification des antécédents judiciaires

Une vérification des antécédents judiciaires pourra avoir lieu pour les candidates et les candidats côtoyant des personnes mineures ou vulnérables. Le cas échéant, cette démarche sera prise en charge par le MEES si elle n'a pas été faite au préalable.

1. Après une période de dix ans suivant la réception du prix Dollard-Morin, une lauréate ou un lauréat peut recevoir le prix une seconde fois dans le même volet, pour autant que la candidature déposée mette en lumière des réalisations ou engagements autres que ceux qui ont été présentés au moment du dépôt de la première soumission.

---

## **Non-admissibilité**

---

Ne sont pas admissibles, la candidature d'une personne :

- ▬ à titre posthume;
- ▬ dans plus d'un volet dans une même année;
- ▬ faisant partie de l'administration ou du personnel d'une unité régionale de loisir et de sport, du Conseil québécois du loisir, de **SPORTSQUÉBEC**, de l'AQLM ou de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MEES;
- ▬ ayant été lauréate entre 2007 et 2016;
- ▬ dont le dossier est incomplet.

---

## **Description des catégories des prix individuels**

---

### **VOLET RÉGIONAL**

Dans chaque région administrative du Québec, une personne sera reconnue pour l'excellence de son engagement bénévole dans le domaine du loisir ou du sport et pour ses actions bénévoles qui, menées au sein d'organismes, ont une portée locale ou régionale.

### **EXCEPTIONS CONCERNANT LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE**

Compte tenu de contraintes liées à des particularités régionales, le processus de mise en candidature du volet régional est déjà terminé dans les régions suivantes : Laval, Laurentides, Lanaudière, Outaouais, Centre-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Mauricie.

De plus, dans quelques régions, la date limite pour la soumission d'une candidature est plus rapprochée que le 23 juin 2017. Veuillez donc noter la date limite en ce qui concerne les régions suivantes :

- ▬ Chaudière-Appalaches : 1<sup>er</sup> juin 2017
- ▬ Nord-du-Québec : 2 juin 2017
- ▬ Abitibi-Témiscamingue : 9 juin 2017
- ▬ Montréal : 11 juin 2017
- ▬ Montérégie : 13 juin 2017
- ▬ Côte-Nord : 16 juin 2017
- ▬ Saguenay–Lac-Saint-Jean : 19 juin 2017



## VOLET NATIONAL

Ce volet vise à reconnaître deux personnes pour l'excellence de leur engagement bénévole et leurs actions qui, menées au sein d'organismes, ont une portée provinciale, nationale ou internationale. Représentant son secteur d'activité, une personne sera honorée dans chacun des volets suivants :

### ▬ Volet national en loisir

Les organismes nationaux de loisir et les unités régionales de loisir et de sport peuvent présenter des candidatures. La sélection de la lauréate ou du lauréat est sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir.

### ▬ Volet national en sport

Le nom de la personne bénévole qui sera honorée dans ce volet a été dévoilé lors du Gala **SPORTSQUÉBEC**, qui a eu lieu le 19 avril 2017. Les candidatures devaient être présentées par les fédérations sportives au plus tard le 12 janvier 2017. Aucune mise en candidature n'est donc possible dans ce volet.

## VOLET DE LA RELÈVE

Ce volet vise à souligner l'apport bénévole des jeunes au domaine du loisir et du sport. Deux personnes âgées de 14 à 35 ans<sup>2</sup>, soit une pour chacun des deux secteurs d'activité, seront reconnues pour l'excellence de leur engagement bénévole en loisir ou en sport et pour une réalisation exceptionnelle qui constitue une source d'inspiration et de fertilité pour les autres jeunes. Représentant son secteur d'activité, une personne sera honorée dans chacun des volets suivants :

### ▬ Volet de la relève en loisir

Les organismes nationaux de loisir et les unités régionales de loisir et de sport peuvent présenter des candidatures. La sélection de la lauréate ou du lauréat est sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir.

### ▬ Volet de la relève en sport

Les fédérations sportives, les associations sportives, régionales ou locales, et les unités régionales de loisir et de sport peuvent présenter des candidatures. La sélection de la lauréate ou du lauréat est sous la responsabilité de **SPORTSQUÉBEC**.

---

2. La personne doit être âgée d'au moins 14 ans au 1<sup>er</sup> avril 2016 et d'au plus 35 ans au 31 mars 2017. Un organisme ou une personne qui présente la candidature d'une personne mineure doit obtenir l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale en remplissant le formulaire *Autorisation du titulaire de l'autorité parentale pour le dépôt d'une candidature d'une personne mineure*. Ce formulaire doit être signé et transmis au Conseil québécois du loisir ou à **SPORTSQUÉBEC**, selon la catégorie.

## CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR LES VOLETS RÉGIONAL, NATIONAL ET DE LA RELÈVE

Pour ces catégories, il est essentiel de faire ressortir les actions et les moyens mis en œuvre pour soutenir le bénévolat, notamment dans les champs suivants :

- ▬ **Actions bénévoles d'une personne :** qualité, quantité, diversité, temps accordé, nombre de mois ou d'années, diversité des lieux et des organisations, etc.
- ▬ **Résultats et rayonnement de ces actions :** effet sur le milieu, la communauté ou l'organisme; rayonnement et fierté dans la communauté; promotion d'un loisir ou d'un sport; mobilisation de bénévoles ou de la population; financement accru ou acquisition d'équipement; tenue d'activités; développement de compétences, impact sur le développement du loisir et du sport, etc.
- ▬ **Qualités démontrées :** leadership, sens du travail d'équipe, détermination, assiduité, facilité à communiquer, savoir-faire dans la délégation de tâches, mobilisation des ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles), visionnaire, etc.
- ▬ **Caractère novateur ou exceptionnel :** moyens novateurs ou exceptionnels mis en œuvre dans l'approche, les pratiques bénévoles ou la tenue d'activités de loisir ou de sport, idées originales proposées lors de ces activités, innovation dans les façons de faire, etc.
- ▬ **Marques de reconnaissance :** marques de reconnaissance civique, honneurs, mentions ou prix, reconnaissance du bénévolat par un organisme ou un milieu, etc.

---

## Description des catégories des prix remis à des organismes et à des municipalités ou à des arrondissements

---

### VOLET DU SOUTIEN AU BÉNÉVOLAT

Dans ce volet, un prix sera remis pour chacune des catégories suivantes :

- ▬ **Un organisme** qui soutient le bénévolat dans son milieu. Cette catégorie comprend notamment les fédérations, les associations régionales, les organismes institutionnels, les établissements scolaires, les événements, les clubs et les autres instances de loisir et de sport.
- ▬ **Une municipalité ou un arrondissement** qui encourage le bénévolat sur son territoire. Il est à noter que le nom du lauréat de cette catégorie sera dévoilé lors de la Conférence annuelle du loisir municipal, le 5 octobre 2017. Les candidatures doivent être présentées avant le 20 août 2017 à l'AQLM. Pour soumettre une candidature dans ce volet, veuillez consulter le site de l'AQLM au [www.loisirmunicipal.qc.ca](http://www.loisirmunicipal.qc.ca).

## CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR LES CATÉGORIES DES PRIX REMIS À DES ORGANISMES ET À DES MUNICIPALITÉS OU À DES ARRONDISSEMENTS

Pour ces catégories, il est essentiel de faire ressortir les actions<sup>3</sup> et les moyens réalisés qui ont permis de soutenir et favoriser l'action bénévole au sein de l'organisation, notamment dans les champs suivants<sup>4</sup>:

- **Mesures de soutien au bénévolat au sein de l'organisation**: politique ou procédure de soutien au bénévolat; directives établies pour le bénévolat du personnel à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation; moyens d'incitation au bénévolat et à l'engagement communautaire.
- **Formation ou encadrement des bénévoles**: formation relative aux tâches à accomplir; information sur les types de milieux visés; possibilité de stages de formation avec soutien financier; appui et soutien des bénévoles par le personnel permanent; rencontres d'information avec les bénévoles sur les nouveautés et les orientations de l'organisation; production d'un journal interne; guide destiné aux bénévoles; évaluation du travail des bénévoles, etc.
- **Reconnaissance accordée aux bénévoles**: participation avec des partenaires à la reconnaissance des bénévoles; organisation de soirées, de galas ou d'une semaine des bénévoles; remise de certificats, de médailles, de lettres de reconnaissance ou de recommandation; promotion des activités de bénévolat; présentation de candidatures pour divers prix honorifiques; reconnaissance des acquis de l'expérience bénévole lors de l'embauche de personnel, etc.

### Important :

Pour chaque action ou moyen, il est important de faire ressortir les **retombées sociales et économiques** que l'appui offert aux bénévoles a pu générer: l'amélioration de la qualité de vie du milieu; des retombées bénéfiques pour la communauté; des missions éducatives; des réalisations permettant d'accroître les services offerts en loisir et en sport; l'utilisation maximale des locaux et de l'équipement; la création de groupes pour de nouvelles activités; la tenue d'activités régionales, nationales ou internationales; l'engagement de partenaires importants; une estimation des montants produits ou économisés, etc.

---

3. Les activités de bénévolat réalisées par les organisations ne seront pas considérées puisqu'elles ne sont pas des critères d'appréciation du soutien au bénévolat.

4. Les actions liées à un projet qui s'est échelonné sur plus d'une année pourront être considérées.

---

## **Description du prix 25<sup>e</sup> anniversaire**

---

### **VOLET FAMILLE ENGAGÉE**

Ce volet vise à souligner l'engagement exceptionnel et l'apport bénévole d'une famille du Québec qui, de génération en génération, s'implique ensemble ou séparément dans divers domaines du loisir et du sport. Elle doit être composée d'au moins deux personnes, incluant au moins un parent et son enfant ou un grand-parent et son petit-enfant (peu importe l'âge). Les membres composant la famille honorée seront reconnus pour l'excellence de leur engagement bénévole en loisir ou en sport et pour leur réalisation exemplaire qui constitue une source d'inspiration et de fierté pour leur communauté.

## CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR LE VOLET FAMILLE ENGAGÉE

- ▬ **Actions bénévoles des membres de la famille:** qualité, quantité, diversité, temps accordé, nombre de mois ou d'années, diversité des lieux et des organisations, etc.
- ▬ **Résultats et rayonnement de ces actions:** effet sur le milieu, la communauté ou l'organisme; rayonnement et fierté dans la communauté; promotion d'un loisir ou d'un sport; mobilisation de bénévoles ou de la population; financement accru ou acquisition d'équipement; tenue d'activités; développement de compétences, etc.
- ▬ **Qualités démontrées:** leadership, sens du travail d'équipe, détermination, assiduité, facilité à communiquer, savoir-faire dans la délégation de tâches, mobilisation des ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles), etc.
- ▬ **Caractère novateur ou exceptionnel:** moyens novateurs ou exceptionnels mis en œuvre dans l'approche, les pratiques bénévoles ou la tenue d'activités de loisir ou de sport, idées originales proposées lors de ces activités, innovation dans les façons de faire, etc.
- ▬ **Marques de reconnaissance:** marques de reconnaissance civique, honneurs, mentions ou prix, reconnaissance du bénévolat par un organisme ou un milieu, etc.
- ▬ **Profil de l'implication familiale:** nombre de personnes composant la famille, nombre de génération, présence d'un membre de moins de 18 ans, etc.

---

## **Soumission d'une candidature**

---

Pour soumettre une candidature, l'organisme ou la personne doit remplir le formulaire approprié, accessible sur le site Web du MEES à l'adresse <http://www.education.gouv.qc.ca/dollard-morin/>, et le faire parvenir au partenaire concerné, par la poste ou par télécopieur, avant le 23 juin 2017. Les coordonnées complètes figurent à l'annexe 2.

**Pour le volet régional:**

Unités régionales de loisir et de sport du territoire concerné

**Pour les volets national et de la relève en loisir:**

Conseil québécois du loisir

**Pour le volet de la relève en sport:**

**SPORTSQUÉBEC**

**Pour le volet du soutien au bénévolat:**

Unités régionales de loisir et de sport du territoire concerné

**Pour le volet Famille engagée:**

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Les partenaires doivent transmettre les candidatures retenues selon la procédure décrite à l'annexe 1.

**ATTENTION:**

L'utilisation du courriel est interdite, car ce moyen de communication n'est pas sécuritaire et peut occasionner une violation de la confidentialité des documents et des renseignements.

### **PRINCIPALES DATES À RETENIR**

- ▬ Période de mise en candidature sur le Web:  
**du 19 mai 2017 au 23 juin 2017**
- ▬ Date limite pour la transmission au MEES des dossiers de candidature par les partenaires:  
**le 3 juillet 2017**
- ▬ Date limite pour la communication d'information aux personnes et aux organisations lauréates:  
**le 10 juillet 2017**
- ▬ Cérémonie officielle de remise des prix à l'Assemblée nationale:  
**automne 2017 (date à venir)**

## PROCÉDURE DE TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES LAURÉATES ET LES LAURÉATS

Les partenaires responsables de la désignation des lauréates et des lauréats transmettront les formulaires concernant ces derniers à la personne responsable de ce dossier au Secteur du loisir et du sport du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En vue de la rédaction des textes qui seront lus à la cérémonie, une personne du MEES pourra, au besoin, communiquer avec des lauréates et des lauréats pour vérifier ou compléter des renseignements relatifs aux actions accomplies.

### PHOTOS ET VIDÉOS

Une personne désignée par l'unité régionale de loisir et de sport du territoire concerné communiquera avec l'organisme et les personnes lauréates pour l'obtention de photos et de logos qui seront publiés dans le site Web du Ministère et le cahier souvenir. Il est recommandé de fournir, si cela est possible, des photos et des logos en fichier électronique, ayant un format minimal de 1 800 x 1 200 pixels (10,16 x 15,24 cm ou 4 x 6 po) et en haute résolution, soit 300 ppp. Le poids du fichier ne doit pas excéder 5 Mo.

Si la photo a été prise par un photographe professionnel, ce qui est nécessairement le cas s'il a été rémunéré à cette fin, son nom doit nous être fourni de façon qu'il soit indiqué comme l'auteur de la photo dans les publications. De plus, si le photographe est demeuré titulaire des droits d'auteur de cette photo, ce qui est le cas si une mention en ce sens figure au contrat établi entre lui et la lauréate ou le lauréat, un document qu'il aura signé devra nous être fourni, nous autorisant à utiliser cette photo à des fins publiques dans le contexte du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, ce qui implique le droit de la reproduire et de la diffuser.

De plus, une photo prise au cours de la cérémonie sera présentée sur le site Web du Ministère. Elle pourra aussi être fournie aux unités régionales de loisir et de sport, au Conseil québécois du loisir, à **SPORTSQUÉBEC** et à l'AQLM aux fins de promotion de leurs lauréates et lauréats respectifs.

Enfin, des images vidéo de la cérémonie pourraient être diffusées sur le site Web du Ministère.

## COORDONNÉES DES PARTENAIRES

**Unité régionale de loisir et de sport  
du Bas-Saint-Laurent**

38, rue Saint-Germain Est  
Bureau 304  
Rimouski (Québec) G5L 1A2  
Téléphone : 418 723-5036  
Télécopieur : 418 722-8906  
urlbsl@globetrotter.qc.ca  
www.urls-bsl.qc.ca

**Regroupement loisirs et sports  
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

414, rue Collard Ouest  
Alma (Québec) G8B 1N2  
Téléphone : 418 480-2228  
Télécopieur : 418 668-0265  
conseillerregional@rls-sag-lac.org  
www.rlssaguenaylacstjean.com

**Unité régionale de loisir et de sport  
de la Capitale-Nationale**

5121, boulevard Chauveau Ouest  
Bureau 202  
Québec (Québec) G2E 5A6  
Téléphone : 418 877-6233  
Télécopieur : 418 877-5908  
info@ulscn.qc.ca  
www.ulscn.qc.ca

**Unité régionale de loisir et de sport  
de la Mauricie**

Complexe sportif Alphonse-Desjardins  
260, rue Dessureault  
Trois-Rivières (Québec) G8T 9T9  
Téléphone : 819 691-3075  
Télécopieur : 819 373-6046  
urls@urlsmauricie.com  
www.urlsmauricie.com

**Conseil Sport Loisir de l'Estrie**

5182, boulevard Bourque  
Sherbrooke (Québec) J1N 1H4  
Téléphone : 819 864-0864  
Télécopieur : 819 864-1864  
csle@abacom.com  
www.csle.qc.ca

**Sport et loisir de l'île de Montréal**

7333, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2R 2E5  
Téléphone : 514 722-7747  
Télécopieur : 514 722-2072  
info@sportloisirmontreal.ca  
www.sportloisirmontreal.ca

**Loisir sport Outaouais**

394, boulevard Maloney Ouest  
Bureau 102  
Gatineau (Québec) J8P 7Z5  
Téléphone : 819 663-2575  
Télécopieur : 819 663-5568  
communication@urlso.qc.ca  
www.urlso.qc.ca

**Loisir et sport****Abitibi-Témiscamingue**

375, avenue Centrale  
Val-d'Or (Québec) J9P 1P4  
Téléphone : 819 825-2047  
Télécopieur : 819 825-0125  
courriel@ulsat.qc.ca  
www.ulsat.qc.ca

**Loisir et sport Côte-Nord**

859, rue Bossé,  
Bureau 218  
Baie-Comeau (Québec) G5C 3P8  
Téléphone : 418 589-5774  
ou 1 888 330-8757 (sans frais)  
Télécopieur : 418 589-4612  
info@urlscn.qc.ca  
www.urlscn.qc.ca

**Loisir sport Baie-James**

152A, place du Commerce C. P. 639  
Matagami (Québec) JOY 2A0  
Téléphone : 1 819 739-2273  
ou 1 855 739-2270 (sans frais)  
Télécopieur : 1 819 729-2296  
rleclerc@lsbj.ca  
www.lsbj.ca

**Unité régionale de loisir et de sport  
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**

8, boulevard Perron Est, C. P. 99  
Caplan (Québec) G0C 1H0  
Téléphone : 418 388-2121  
Télécopieur : 418 388-2133  
informations@urlsgim.com  
www.urlsgim.com

**Unité régionale de loisir et de sport  
de la Chaudière-Appalaches**

5501, rue Saint-Georges  
Lévis (Québec) G6V 4M7  
Téléphone : 418 833-5678  
ou 1 877 533-5678 (sans frais)  
Télécopieur : 418 833-7214  
info@urls-ca.qc.ca  
www.urls-ca.qc.ca

**Sports Laval**

3235, boulevard Saint-Martin Est  
Bureau 221  
Laval (Québec) H7E 5G8  
Téléphone : 450 664-1917  
info@sportslaval.qc.ca  
www.sportslaval.qc.ca

**Corporation régionale de loisir  
et de sport de Lanaudière**

66, rue Notre-Dame,  
Bureau 102  
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1  
Téléphone : 450 588-4443 ou  
1 866 588-4443 (sans frais)  
Télécopieur : 450 588-7242  
info@loisir-lanaudiere.qc.ca  
www.loisir-lanaudiere.qc.ca

**Loisirs Laurentides**

3065, rue Rolland  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1C9  
Téléphone : 450 229-2200  
Télécopieur : 450 229-2255  
info@loisirslaurentides.com  
www.loisirslaurentides.cabanova.com



**Loisir et sport Montérégie**

2050, rue Girouard Ouest  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3A6

Téléphone : 450 773-9802  
ou 1 800 387-7979 (sans frais)  
Télécopieur : 450 773-4881

lsm@loisir.qc.ca  
www.loisir.qc.ca

**Loisir Sport Centre-du-Québec**

1352, rue Jean-Berchmans-Michaud  
Drummondville (Québec) J2C 2Z5

Téléphone : 819 478-1483, poste 231

martinea@centre-du-quebec.qc.ca  
www.loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca

**Administration régionale Kativik**

C. P. 9

Kuuujuaq (Québec) J0M 1C0

Téléphone : 819 964-2961  
ou 1 877 964-2961 (sans frais)  
Télécopieur : 819 964-2956

info@krq.ca  
www.krq.ca

**Administration régionale Crie**

2, route Lakeshore

Nemiscau (Québec) J0Y 3B0

Téléphone : 819 673-2600  
Télécopieur : 819 673-2606

jhwapachee@cra.qc.ca  
www.gcc.ca

**Conseil québécois du loisir**

4545, avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-3132  
Télécopieur : 514 252-3024

jboulet@loisirquebec.com  
www.loisirquebec.com

**SPORTSQUÉBEC**

4545, avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-3114  
Télécopieur : 514 254-9621

sports@sportsquebec.com  
www.sportsquebec.com

**Association québécoise du loisir municipal**

4545, avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-5244

infoaqm@loisirmunicipal.qc.ca  
www.loisirmunicipal.qc.ca

**Ministère de l'Éducation  
et de l'Enseignement supérieur**

Direction du sport, du loisir  
et de l'activité physique

1035, rue de la Chevrotière, 19<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 646-6142, poste 3664  
Télécopieur : 418 644-4517

prix-dollard-morin@education.gouv.qc.ca

